

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 247 DU 20 OCTOBRE 2021 PORTANT NOMINATION  
D'UN CADRE AU MINISTERE DES FINANCES, DU DUDGET ET DE LA  
PLANIFICATION ECONOMIQUE

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des  
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du  
28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du  
19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de  
la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/069 du 24 septembre 2020 portant Missions, Organisation et  
Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification  
Economique ;

Vu le Décret le Décret n°100/216 du 30 septembre 2021 portant Nomination des  
Hauts Cadres et Cadres au Ministère des Finances, du Budget et de la Planification  
Economique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification  
Economique ;

**DECRETE :**

**Article 1** : Est nommé Directeur de la Comptabilité Publique et du Trésor :

**Monsieur Christophe NDIKUBWAYO.**

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

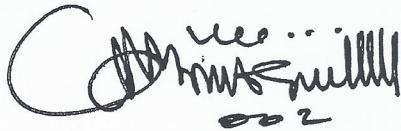
**Article 3** : Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 20 octobre 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

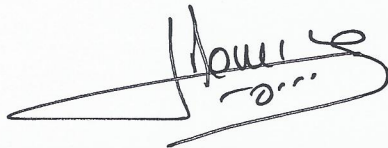
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI  
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET  
DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE,



Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO.